



**PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET
NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)
(COMPOSANTE REGIONALE)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

AMI N° 00000017 /SE/SEA/UAM-AFC/P2-P2RS/U-CPM..... 10 OCT. 2024

Sélection d'un Consultant Individuel chargé de réaliser des études complémentaires pour la mise en œuvre du Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de Développement Économique Local (FARCDEL)

Secteur : **Agriculture-sécurité alimentaire**

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-C00-072**

Référence de l'Accord de financement : **Don n°2100155042220 du 13 mars 2023.**

1. Le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût de la Composante régionale du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) ; et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de Consultant Individuel pour la réalisation des études complémentaires pour la mise en œuvre du Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de Développement Économique Local (FARCDEL).

2. Le FARCDEL est un instrument financier développé par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ayant pour objectif de capter les opportunités bilatérales et multilatérales notamment les Fonds climat et les Fonds d'appui au Développement. Un document cadre a été élaboré et nécessite la réalisation des études complémentaires pour son opérationnalisation. L'objectif principal de la mission est de réaliser des études complémentaires pour la mise en œuvre du Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de Développement Économique Local (FARCDEL).

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Identifier les différentes niches et facilités financières de financements des projets GMV ;

- Définir de façon exhaustive les organisations internationales, gouvernements, sociétés, particuliers, trusts potentiels de financement du Fonds ;
- Déterminer les opportunités et les institutions financières où sera logé le Fonds ;
- Identifier clairement les différents guichets potentiels du Fonds ;
- Définir les conditions de traçabilité et d'accès au Fonds ;
- Caractériser de façon exhaustive les différents bénéficiaires du Fonds ;
- Identifier les conditions de pérennisation du Fonds ;
- Définir clairement la composition, les attributions et le fonctionnement des organes de gestion du Fonds en conformité avec les normes standard en la matière ;
- Proposer un schéma opérationnel du FARCDEL.

Le consultant aura à accomplir les tâches suivantes :

- Elaborer une note méthodologique sur la démarche à entreprendre et les outils à mettre en œuvre ;
- Identifier et analyser les sources de financement potentiels du Fonds ;
- Caractériser les bénéficiaires et les conditions d'accès au Fonds ;
- Evaluer les conditions de pérennisation du fonds ;
- Développer une stratégie d'approvisionnement du Fonds ;
- Produire le rapport d'opérationnalisation du Fonds.

L'APGMV et l'Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) mettront à la disposition du Consultant les documents disponibles et nécessaires à la bonne exécution de la mission. Elles fourniront au Consultant toutes les lettres d'introduction qui seront nécessaires auprès des structures GMV et autres institutions et partenaires pour les visites terrains éventuelles et entretiens.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'APGMV et l'équipe de la coordination régionale du projet. L'APGMV et l'URGP faciliteront les relations du Consultant avec les partenaires.

Un comité de suivi sera mis en place au sein de l'APGMV, qui fournira les orientations générales et des conseils, des appuis techniques dans le planning des tâches et l'organisation des réunions de validation et tout autre appui indispensable. Le comité émettra son avis sur la conformité des documents reçus conformément aux normes de qualité prévues

3. Le Consultant individuel pour cette mission devra avoir le profil suivant :

- ✓ Le consultant sera un expert en socio-économie, agronomie, économie, finance ou tout autre discipline similaire et assimilé. Il devra également avoir :
- ✓ Un diplôme supérieur d'au moins BAC+5 ;
- ✓ Une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion des projets, la mobilisation des ressources, organisation et fonctionnement d'un "Fonds" ;
- ✓ Réaliser au moins cinq (5) missions similaires dans la conception et la mise en place de Fonds fiduciaires ;
- ✓ Une bonne maîtrise des procédures de financement des institutions régionales ;
- ✓ Une bonne connaissance des enjeux de la zone d'emprise de la Grande Muraille Verte ;
- ✓ Une bonne maîtrise du français et être fonctionnel en anglais (écrit et parlé) ou vice versa et être capable de produire les livrables et réaliser des investigations dans les deux langues.

4. La mission du consultant s'étendra sur une période de trois (03) mois. Elle débutera au plus tard deux semaines après l'ordre de service du CILSS.

Les produits attendus de la mission sont :

- Une note technique sur la compréhension de la mission et la démarche méthodologique, le programme détaillé des tâches, le chronogramme de mise en œuvre, les différentes étapes de la mission, etc.
- Rapport définitif des études complémentaires pour la mise en œuvre du FARCDEL.

5. Le Secrétaire exécutif du CILSS invite à présent les consultants individuels qualifiés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission.

Les dossiers de manifestation d'intérêts ou de candidature des Consultants devront comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Secrétaire Exécutif du CILSS et portant en objet le titre du poste et les références de l'avis à manifestation d'intérêt ;
- Un curriculum vitae (CV) récent, daté et signé, comportant les informations sur leurs formations académiques, expériences, compétences et capacités démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission ;
- Les copies du diplôme, des attestations de travail et des attestations de bonne exécution justifiant les qualifications générales et expériences du consultant pour la mission ;
- Un tableau spécifique de présentation des missions similaires réalisées par les Consultants : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du Projet, (iii) le nom du bailleur du projet ; (iv) le pays de réalisation de la mission, (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et de fin de la mission, (vi) le montant du contrat et toute autre information pertinente sur la mission réalisée ;
- Une copie des attestations/certificats attestant les expériences du candidat telles que mentionnées dans son CV.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel, notamment par la comparaison d'au moins 3 CV sur la base d'une liste restreinte de consultants qualifiés établie à l'issue de l'examen des manifestations d'intérêts.

La sélection sera effectuée en deux (2) étapes successives :

- La phase d'établissement d'une liste restreinte d'au moins trois candidats qualifiés pour la mission, c'est à dire répondant aux exigences de diplôme et d'expériences requises au niveau du profil du Consultant ;
- La phase d'évaluation et de comparaison des CV des consultants de la liste restreinte afin de retenir le candidat le plus qualifié et le plus apte pour la mission.

L'évaluation des CV des candidats qualifiés retenus sur la liste restreinte sera effectuée sur la base des critères et du barème de notation ci-après :

Critères d'évaluation	Nombre maximum de points
I – Qualifications Générales	30
Diplôme supérieur d'au moins BAC+5 <ul style="list-style-type: none"> ▪ BAC+5 ou plus = 10 points 	10
Expérience générale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des projets, la mobilisation des ressources, organisation et fonctionnement d'un "Fonds ▪ Dix (10) ans d'expérience : 18 points - Plus de dix (10) ans d'expérience : 0,25 point supplémentaire par année d'expérience dans la limite de 2 points 	20
II – Adéquation pour la mission	70
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires dans la conception et la mise en place de Fonds fiduciaires : 11,4 points par mission similaire. - Cinq (5) missions similaires : 57 points - Au-delà de cinq (5) missions similaires : 1 point additionnel par mission similaire complémentaire dans la limite de 5 points 	62
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une bonne connaissance/maîtrise des procédures de financement des institutions régionales : 2,5 points pour la connaissance/maîtrise des procédures de financement d'une institution régionale avec un maximum de 5 points 	5
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience de travail dans la zone d'emprise de la Grande Muraille Verte : 1 point par expérience de travail dans l'un des pays membres de la Grande Muraille Verte avec un maximum de 3 points 	3
Total	100

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, bâtiment annexe, porte n°505, de 8 à 16 heures.**

Les expressions d'intérêts rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **01 NOV. 2024** à 10 heures et porter expressément la mention « **Sélection d'un Consultant individuel pour la réalisation des études complémentaires pour la mise en œuvre du Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de Développement Économique Local (FARCDEL)** ».

À l'attention : Dr Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire exécutif du Comité permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, Rez-de Chaussée,
porte n°114

03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso

Tél : 00226 25 49 96 00

A : frederic.conseiga@cilss.int

Copie à : geraldine.gnankambary@cilss.int et hinsa.adamou@cilss.int

pse.apgmv@grandemurailleverte.org

Pour le Secrétaire exécutif,
L'adjoint



Dr Sylvain Nafiba Ouédraogo